



LUNAS-LES-CHÂTEAUX

**Département de l'Hérault
Mairie de Lunas-Les-Châteaux
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 2026

Membres en exercice : 19

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf avril à dix-huit heures quinze le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Lunas sous la présidence de monsieur Aurélien Manenc.

Présents : Mmes BLANCHARD. M-H, DECORSIERE. L, RONSO. R, TRINQUIER. R-M, CANTALOUBE-CLOCHARD. M-E, CARLES. M, FERRERES. M, DAMBREVILLE. M, M. MANENC. A, ACHER. J, MONTETY. J-P, GINESTE. L, LEROUX. J, CARAUD. J-L, ARNAUD. J-P, SARLIN. L, RIGAUD. M

Absent Excusé : Mme IZARD Corinne, Mr DELMAS Didier

Procurations : Mme IZARD Corinne à Mme TRINQUIER R-Marie
M. DELMAS Didier à M. MANENC Aurélien

Secrétaire de séance : Mme CARLES Maria

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 – Approbation du conseil du 25 mars 2026
- 2 - Approbation comptes de gestions et comptes administratifs 2025
- 3 – Affectation des résultats 2025 de la commune nouvelle Lunas-les-châteaux
- 4 – Impôts locaux 2026, vote des taux, taxe sur la vacance des locaux d'habitation
- 5 – Soutien et subventions aux associations
- 6 – Budget primitif 2026
- 7 – Projet de réhabilitation de la chapelle de Nize
- 8 – Projet de réhabilitation de la passerelle de Lunas
- 9 – Création d'un contrat CDD Secrétariat
- 10 – Compte rendus de commissions
- 11 – Demande subvention parcours artistique
- 12 – Limite d'agglomération Pont d'Orb
- 13 – Questions diverses
 - Adhésion au Label « commune halte –chemins de Compostelle »
 - Informations Intercommunalité
 - Informations agenda

ORDRE DU JOUR

1 – Approbation du conseil du 25 mars 2026

A l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 25 mars 2026 est approuvé

2 - Approbation comptes de gestions et comptes administratifs 2025 de Lunas-les-châteaux

Monsieur le maire présente le compte administratif 2025 de Lunas-les-châteaux en précisant qu'il est en adéquation avec le compte de gestion fournis par le trésorier :

Compte administratif 2025 de la commune de Lunas-les-châteaux :

Section Fonctionnement	
Dépenses de l'exercice	978631.27
Recettes de l'exercice	1249684.13
Résultat de l'exercice	271052.86
Résultat cumulé	814183.82
Section Investissement	
Dépenses de l'exercice	1080941.76
Recettes de l'exercice	1002618.08
Résultat de l'exercice	-78323.68
Résultat cumulé	-507433.44
Section Investissement + Section Fonctionnement	
Résultat de l'ex inv + fonct	192729.18
Résultat cumulé inv + fonct	306750.38

Monsieur le maire se retire. La présidence de l'assemblée est assurée par Mme CARLES Maria pour procéder au vote.

A l'unanimité le conseil approuve le compte administratif 2025 en adéquation avec le compte de gestion de Lunas-les-châteaux ci-dessus énoncé.

3 – Affectation des résultats 2025 de la commune nouvelle Lunas-les-châteaux

Monsieur le maire propose d'affecter au budget primitif général 2026 de la commune nouvelle, Lunas-les-châteaux, les résultats du compte administratif 2025 comme suit :

Fonctionnement	
Résultat de clôture 2024	978 240.72
Part affectée à l'investissement	-435 109.76
Résultat 2025	271 052.86
Résultat de clôture 2025	814 183.82
Investissement	
Résultat de clôture 2024	-429 109.76
Résultat 2025	-78 323.68
Résultat de clôture 2025	-507 433.44
Affectations des résultats BP 2025 sur BP 2026 de Lunas-les-châteaux	
Investissement Dépenses 001	507 433.44
Investissement Recettes 1068	507 433.44
Fonctionnement Recettes 002	306 750.38

A l'unanimité le conseil adopte les propositions d'affectations des résultats 2025 du compte administratif sur le budget général 2026 de la commune nouvelle « Lunas-les-châteaux » ci-dessus énoncées.

4 – Vote taux d'imposition

a. Taux des impôts directs locaux 2026

Monsieur le maire indique que suite à la fusion des communes de Lunas et Dio & Valquières au 1^{er} janvier 2025, la commune nouvelle Lunas-les-châteaux a voté les taux de référence 2025, en différenciant le territoire

des deux communes historiques, sur la base de deux états distincts. Pour 2026, les deux anciennes communes sont rattachées sur un seul état.

Madame Maria Carles présente les réflexions de la commission finances sur le budget 2026 et la proposition de la commission d'augmenter le taux d'imposition de 1%. M. Arnaud exprime ses réticences envers une augmentation qui est une fuite en avant et notamment que l'état augmente les bases. S'en suit un débat au sein de conseil municipal sur l'adéquation entre recettes et besoins de service exprimés par les habitants. Le soutien aux investissements (voiries, enfances, réhabilitation du patrimoine ou des logements communaux) est également mise en avant. Le débat évoque aussi les taux communaux à Lunas-les-Châteaux par rapport au taux départementaux et nationaux.

Après discussion le conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de la commission finances et les taux de fiscalités pour l'année 2026 ci-dessous pour la nouvelle commune de Lunas-les-châteaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39.6 % (moyenne hérault : 50.29%)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 57.91 % (moyenne hérault : 84.71%)
- Taxe d'habitation : 11.49 % (moyenne hérault : 30.03%)

Et charge monsieur le maire de la application de cette décision.

b. Intégration fiscale progressive

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1638 du Code général des impôts permettant l'instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive des taux de fiscalité directe locale sur la commune nouvelle de Lunas-les-châteaux. L'intégration fiscale est un mécanisme facultatif pouvant être décidé pour chaque taxe séparément.

Monsieur le maire indique que suite à la fusion des communes de Lunas et Dio & Valquières au 1^{er} janvier 2025, la commune nouvelle Lunas-les-châteaux a voté les taux de référence 2025, en différenciant le territoire des deux communes historiques, sur la base de deux états distincts. Pour 2026, les deux anciennes communes sont rattachées sur un seul état.

En outre, l'article 1638 du CGI dispose qu'*"En cas de création de commune nouvelle, des taux d'imposition différents, [...] peuvent être appliqués, selon le territoire des communes préexistantes, pendant une période transitoire. La délibération instituant cette procédure d'intégration fiscale progressive en détermine la durée, dans la limite de douze ans. [...] La durée de la période de réduction des écarts de taux d'imposition ne peut être modifiée ultérieurement. La procédure d'intégration fiscale progressive est également applicable de plein droit sur la demande du conseil municipal d'une commune appelée à faire partie d'une commune nouvelle.*

Par conséquent, monsieur le maire propose au conseil municipal un rapprochement progressif des taxes sur une période de 6 ans qui selon les services fiscaux est optimale pour la commune.

Cette option permet de faire converger les taux en un certain nombre d'années afin de réduire progressivement l'écart entre les taux de 2025 et le taux voté par la commune nouvelle pour 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré décide l'instauration d'une intégration fiscale progressive des 3 taux communaux une durée de 6 années, d'où une harmonisation complète la 7^{ème} année en 2032 et charge Monsieur le Maire de notifier ces décisions aux services préfectoraux.

c. Institution de la Taxe sur la vacance des locaux d'habitation - TVLH

Mr le maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation qui vient remplacer les taxes sur les vacances de logements vacants qui étaient déjà instituées sur la commune. Il rappelle les conditions d'assujettissement de locaux et les critères d'appréciation de la vacance. Considérant la nécessité de lutter contre les logements vides et pour permettre un accès aux logements au plus grand nombre, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation et charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

5 – Soutien et subventions aux associations

Monsieur le maire indique que plusieurs associations de la commune ont sollicitées une subvention pour l'année 2026. Il rappelle que la commune souhaite maintenir et renforcer son soutien aux associations par l'intermédiaire de subventions mais aussi par le prêt de matériel, de salle, et autres charges.

Madame Carles expose les propositions de la commission finances sur les subventions.

Il est précisé que si certaines associations ne sont pas dans le tableau, le conseil pourra réexaminer les demandes dans le courant de l'année.

Après discussion, le conseil décide à l'unanimité de maintenir son soutien au milieu associatif et d'octroyer les subventions pour l'année 2026 ci-dessous.

Associations	Subventions accordées
Amicale Sapeurs-Pompiers	500
Amis de Lunas	650
Ass. Com. de chasse	150
Diane de Caunas	150
Diane Roc du Camel	150
LA Boule Joyeuse	500
Les Compagnons du Sens	900
Pena Los Festejaïres	1500
Taill'Aventure	600
Ass. Ruisseau de Caunas	250
Vertical Raid Orb	500
La Petite Passoire	600
Etc & Terra	4500
Vivr Val Ver Dio	300
Total	11250

Monsieur le maire informe l'assemblée, que plusieurs associations demandent la mise à disposition du mini-bus pour les aider à se rendre dans diverses manifestations.

Un débat se met en place sur l'éventuel réalisation d'un règlement.

Plusieurs axes :

- L'assurance et responsabilité de l'association lors d'un accident
- La mise en place d'une caution
- La fréquence d'utilisation afin de rester équitable entre toutes les associations
- Le motif de l'utilisation du véhicule
- La prise en compte de l'organisation actuelle avec les transferts des personnes âgées pour se rendre aux commerces de proximités.
- La prise en compte de l'ancienneté du véhicule

Un débat s'installe sur l'opportunité du prêt ainsi que sur la mise en place d'un service de transport à la demande. Suite à cette réflexion, monsieur le maire propose de remettre ce sujet à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

6 – Budget primitif 2026

Madame Carles présente les propositions budgétaires telles qu'elles ont été analysées par la commission finances. En ce qui concerne les investissements, M. Arnaud souhaite que soit ajouté le projet de hameau post médiéval de Dio. M. le maire indique que le budget primitif est un document prévisionnel et qu'il pourra sans difficultés faire l'objet d'ajustement en cours d'année au gré de l'avancement des dossiers. Suite à la présentation, monsieur le maire propose de voter le budget ci-dessous en tenant compte de la ligne budgétaire 65138 pour le CCAS.

Le conseil approuve à l'unanimité le budget général 2026 tel que ci-dessous et conformément à l'article L5217-10-6 du CGCT, autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5 %.

BUDGET PRIMITIF GENERAL 2026			
	Dépenses		Recettes
Chapitre 011 Chg à caract. géné.	342050.00	013 Atténuat. De chges	500.00
Chapitre 012 Charg. Pers.	571326.74	70 Pds des services	87500.00
Chapitre 014	1350.00	73 Fiscalité revers.	131961.93
Chapitre 042 Opé. Diverses	18837.00	731 Impôts et taxes	479608.00
Chapitre 65 Autre chg. Gest. co	325200.00	74 Dot. Et Partici.	404789.43
Chapitre 66 Chges Finan.	31900.00	75 Autres pdt gest cour	104918.00
Chapitre 67 Chges Speci.	1000.00	76 Pdt financiers	5750
023 Virem.sect.Invest.	230664.00	77 Pdt specifi.	500
		78 Reprise sur amort	50.00
Crédit de fonctionnement	1522327.74		1215577.36
Résultat reporté 002			306750.38
Totaux section fonctionnement	1522327.74		1522327.74
041 Terrains nus	10000.00	040 Amortissements	18836.17
16 Emprunt et dette	102080.14	10 Dot. Diverses	60083.33
20 Immob. Incorporelle	211000.00	13 Subventions	1266600.00
21 Immob Corporelles	1347000.00	16 Emprunts Dépôts &caut.	96896.64
23 Immob. En Cours	330000.00	27 Autres Immob. Financières	327000.00
Crédits investissement	2000080.14		1769416.14
001	507433.44		
Virement section fonct 021			230664.00
1068			507433.44
Totaux section investissement	2507513.58		2507513.58
Totaux budget général	4029841.32		4029841.32

7 – Projet de réhabilitation de la chapelle de Nize

Monsieur le Maire présente le projet de réhabilitation de la Chapelle de Nize. Il présente les entreprises qui ont été retenues par la commission d'appel d'offre, comme ci-dessous, précisant que les lots 8 – 9 et 10 ont été rendu infructueux, que les lots 8 et 9 feront l'objet d'un marché négocié :

N° de lot	Intitulé	Ets retenues	Montant travaux HT
1	Echafaudage	Ets M-ECHAUDAGE	39194.50
2	GO-Terr-Assain	PAGES TP	30826
3	Maçon. PDT	ENT MCR	75612
4	Consolidation	ENT R3S	15589.21
5	Charp . Couv	Ent MICHA/DELABRE	282965
6	Menuis . bois	ENT IVORRA	8700
7	Vitraux . serr	ENT VALLUX	13500
		TOTAL	466386.71

Monsieur le maire demande à l'assemblée de valider le choix des entreprises ci-dessus.

A l'unanimité, le conseil approuve la liste des entreprises retenues, ci-dessus pour ci-dessus le projet de réhabilitation de la Chapelle de Nize et autorise monsieur le maire à signer tous documents afférents à ce projet.

8 – Projet de réhabilitation de la passerelle de Lunas

Monsieur le maire indique que suite aux dernières inondations il convient de rénover la passerelle des platanettes à Lunas.

Il fait la présentation du projet par appel d'offre et de l'analyse des 2 offres proposées :

Offre entreprise VIP plus : 141346.72 HT

Offre Le Marcory : 158162.80 HT

Monsieur le maire demande au conseil de choisir l'entreprise en tenant compte également de la note technique qui est de 7/10 Pour VIP plus et 5/10 pour le Marcory.

Note finale : 17.5/20 pour VIP plus et 13.8/20 pour le Marcory .

Le conseil valide l'entreprise VIP plus pour un montant de travaux de 141 346.72 HT et autorise le maire à signer tous les documents se rapportant à l'objet de la présente délibération.

9 – Création de contrats

a- CDD Secrétariat

Monsieur le Maire indique qu'un agent de la collectivité a demandé sa mise en disponibilité pour convenance personnelle. Monsieur le maire propose de pouvoir à son remplacement par la création d'un contrat à durée déterminée.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité la création à compter du 1er mai 2026 d'un emploi permanent de Chargé de gestion polyvalent et de développement local dans le grade de Rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B, Indice Brut 597 à temps complet.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de maximum 3 ans compte tenu des besoins des services suite à la fusion. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

b – Création contrats saisonniers et emploi permanent

Monsieur le maire informe l'assemblée que l'Etat n'a toujours pas reconduit les emplois aidés. Il propose de reconduire les emplois actuels des services techniques, contrats saisonniers pour une période de 6 mois, à savoir :

- 1 contrat saisonnier 30/35^{ème} du 10/06/26 au 09/12/2026 rémunéré à l'IB 367, au service technique entretien et espaces verts.

- 1 contrat saisonnier 30/35^{ème} du 01/07/26 au 31/12/2026 rémunéré à l'IB 367, au service technique entretien et espaces verts.

- 1 contrat saisonnier 35/35^{ème} du 03/06/26 au 02/12/2026 rémunéré à l'IB 367, au service technique entretien des locaux et espaces verts.

- 1 contrat saisonnier 20/35^{ème} du 03/06/26 au 02/12/2026 rémunéré à l'IB 367, au service technique entretien des espaces publics.

- 1 CDD emploi permanent, communes de moins de 1000 habitants 9/35^{ème} du 01/07/26 au 30/09/2026 rémunéré à l'IB 367, agent de patrimoine affecté à la bibliothèque de Lunas.

Le conseil approuve à l'unanimité la création des 5 contrats ci-dessus.

10 – Compte rendus de commissions

Commission fleurissement/cadre de vie :

Monsieur Loïc Gineste explique qu'un inventaire des points de fleurissement a été fait. L'amélioration du visuelle va être mise en place. Un concours de fleurissement des balcons va également être organisé avec une remise des prix de 5 bons d'achats lors de la fête de l'eau le 28 juillet 2026.

Commission chemins :

Monsieur Joël Acher prend la parole et exprime les points suivants :

- Proposition d'aménagement par le conseil départemental des entrées de Lunas à revoir, ne convient pas.
- Pour l'aménagement du Pont d'orb et de caunas, il conviendrait de demander l'avis d'un aménageur pour avoir des idées.
- La commission va travailler sur la chaussée de Valquières à Vernazoubres
- Il dresse la liste des chemin communaux qui nécessite des travaux et notamment le chemin de passero, chemin de la Prade à Caunas et le chemin de la Rouquette.

Commission communication :

Mme Izard indique que la commission s'est réunie pour l'élaboration d'un Caneton post élection.
De même Recherche d'applications pour diffusion d'information à la population.

Commission solidarité :

La commission se réunira prochainement, la révision de la liste des personnes vulnérables et en cours.
L'organisation de la navette sera étudiée à cette occasion.

Madame Ferreres indique qu'elle souhaite qu'un commission tourisme et développement soit prochainement réunie. Elle précise également souhaiter travailler sur l'accueil d'une étape de la Route du sel comme il y a quelques années. M. Le maire indique qu'elle a toute latitude pour cela et qu'il se tient à sa disposition pour évoquer les dossiers en cours.

11 – Demande subvention parcours artistique

Monsieur le Maire présente le projet de parcours artistique qui est à l'étude avec des artistes locaux depuis plusieurs mois pour le bourg de Lunas afin de mettre en valeurs différents sites patrimoniaux pour un montant de l'opération de 15217 euros HT. Il propose de demander une subvention à la Région pour un montant de 12173.60 euros HT. Le Plan de financement serait le suivant :

REGION	12173.60 €
Commune de Lunas	3043.40 €
Total projet	15217 HT

A l'unanimité le conseil valide la demande de subvention pour le projet de parcours artistique pour le bourg de Lunas auprès de la Région pour un montant de 12173.60 euros.

12 – Limite d'agglomération Pont d'Orb

Monsieur le Maire expose au Conseil que pour assurer la sécurité soutière sur la route de taillevent il convient de déplacer les limite actuelle de l'agglomération du Pont d'Orb en accord avec les services du conseil départemental.

Il est proposé à l'Assemblée de modifier les limites de l'agglomération comme suit afin de prendre en compte les nouvelles habitations.

Le Pont d'Orb :

Actuellement, 1 EB10 et 1EB20 au PR 0+200

Ces panneaux seront déplacés au PR 0+604.

Taillevent :

En venant de Pont d'Orb, actuellement 1 EB10 seulement au PR 0+1028 (en pignon de bâti).

Prévoir de le déposer et de positionner 1 EB10 et 1 EB20 au PR 0+945.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les limites de l'agglomération comme ci-dessus afin de prendre en compte les nouvelles habitations.

13 – Questions diverses

a) Adhésion au Ladel "Commune halte - chemins de Compostelle" et au programme d'actions, signature de la convention de partenariat avec l'agence des chemins de Compostelle

M. le maire explique que suite à la demande le 23 janvier 2024 du label « Communes Haltes – Chemins de Compostelle en France » par l'ex commune de Lunas, il convient de réitérer cette demande suite à la fusion de la nouvelle commune de Lunas-les-châteaux.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette demande est autorise M. le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires du processus de labellisation « Communes Haltes – Chemins de Compostelle » proposé et piloté par l'Agence des chemins de Compostelle dont la commune de Lunas est adhérente depuis le 2024.

b) La Grande Passoire

Monsieur le maire informe l'assemblée du programme du festival le cirque et invite les élus à venir profiter de ce festival de grande envergure.

c) Cérémonie du 8 mai

Monsieur le maire invite les élus à participer aux cérémonies du 08 mai.

d) Intercommunalité

Monsieur le maire présente le résultat des élections dans les structures intercommunales :

-Sivom enfance jeunesse la Cardabelle : Présidente Mme Martine Blasco du Bousquet d'Orb. Mme Maria Carles est vice-présidente.

-SIAE Orb et Granvezon : Président Aurélien Manenc et vice-président M. Cédric Blanc d'Avène et Stéphane Lacoste de Brénas

-Grand Orb : Président M. Pierre Mathieu de Bédarieux, Aurélien Manenc est deuxième vice président en charge de l'aménagement du territoire et du tourisme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.